

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 29 / 6 / 2023

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO
A L'UNION AFRICAINE DES
TELECOMMUNICATIONS
CREEE LE 07 DECEMBRE 1999 AU CAP
(AFRIQUE DU SUD)**

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'Union africaine des télécommunications (UAT) créée le 07 décembre 1999 au CAP (Afrique du Sud).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 29 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN